

COMMUNE DE MONTVALEZAN
DEMANDE DE DEFRIQUEMENT POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE
L'ENSEMBLE IMMOBLIER « ECRIN BLANC » SUR LE SECTEUR AVERNE NORD –
STATION DE LA ROSIÈRE

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 26/10 AU 25/11/2020

AVIS DE FNE SAVOIE

LE PROJET

Le groupe DUVAL, représenté par SCCV La Rosière, prévoit la construction d'une résidence de tourisme quatre étoiles comprenant 115 appartements, un hôtel de 69 chambres et 44 appartements pour saisonniers soit environ 648 lits qualifiés de « chauds » dans le projet appelé « Écrin Blanc ».

Le SCOT Tarentaise, approuvé en décembre 2017, et rendu exécutoire ouvre une possibilité d'urbanisation en faveur de la station de La Rosière de 32 000 m² de surface de plancher pondérée.

Le Club Med dont la construction vient de s'achever à l'automne 2020 occupe 43 000 m² de SDP (1078 lits au total) soit 15 120 m² de SDP Pondérée.

L'ensemble immobilier Écrin Blanc prévoit 13 500 m² de SDP avec une emprise au sol de 7 744 m².

Le Club Med est situé à l'amont immédiat du projet Écrin Blanc.

Le projet Écrin Blanc consommerait environ 8 000 m² de SDP Pondérée.

D'autres formes d'hébergements sont en cours ou prévues pour environ 8 900 m² de SDP Pondérée soit donc au total 32 020 m² de SDP Pondérée ce qui consomme dès à présent la surface ouverte par le SCOT Tarentaise (2018-2033).

IMPLANTATION DU PROJET

Le projet Écrin Blanc serait implanté sur un terrain de 1,75 ha qui était classé en 2 AU strict.

Une modification du PLU précédée d'une enquête publique a reclassé la zone en 1 AU donc urbanisable dès à présent.

Ces 1,75 ha sont en terrain « naturel » portant en majorité un boisement de résineux (mélèze, épicéas, pins cembro) et une lande à genévrier.

L'urbanisation envisagée conduit à prévoir, au préalable, le défrichage de 1,5 ha dont 12 147 m² de défrichage direct (abattage, dessouchage).

Ce défrichage concerne un habitat d'intérêt communautaire « Fourrés des montagnes du Paléarctique méridionale à Juniperus nains » code 31-43.

Une partie de la zone à défricher est intégrée à la forêt communale de Montvalezan, bénéficiant du régime forestier. Cette zone de 3 070 m² a été distraite au RF par Arrêté Préfectoral du 20/08/2019.

France Nature Environnement Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

26 passage Sébastien Charléty 73000 CHAMBERY

04 79 85 31 79 / savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/savoie

L'avis de FNE Savoie est défavorable au défrichement pour les raisons suivantes.

ATTEINTE A LA FAUNE

La zone à défricher abrite une zone reconnue d'hivernage de Tétrasyre comme le prouve la présence de nombreux crottiers recensés.

Le petit Tétrasyre n'est pas une espèce protégée mais c'est une espèce emblématique des Alpes et elle est en régression notamment en raison de la disparition de son habitat naturel, disparition due en grande partie aux stations de ski.

A juste titre, le rapport de présentation précise que le projet amène une atteinte très forte sur l'hivernage du tétras et forte sur de nombreux passereaux présents (pinsons des arbres, mésange bleue, mésange charbonnière, mésange noire, rougequeue noire, pouillot véloce, roitelet huppé, sitelle torchepot).

A titre de compensation une parcelle boisée de 3,9 ha à 1 km environ du projet serait mise en défens afin d'éviter le passage des skieurs. Cette compensation risque bien d'être inopérante car la zone en compensation est à proximité d'une voirie, et elle est déjà fortement skiée, les dispositifs de mise en défens sont difficilement acceptés par certains skieurs.

Une plantation de 2 arbres pour un arbre coupé est aussi prévue sans que soit précisé le lieu de la plantation. Mais les plants forestiers de 30-40 cm de hauteur ne pourront guère, avant des dizaines ou des centaines d'années apporter les qualités pour la faune fournies par un peuplement adulte.

Le projet entraîne donc une atteinte forte et définitive à l'avifaune.

ATTEINTE AUX PAYSAGES

L'espace boisé proche de la zone urbanisée de La Rosière est un élément fort du paysage et assure la qualité sur un versant ouvert au sud et visible aussi bien en situation rapprochée (Les Cimes Blanches sont à proximité immédiate) qu'éloignée.

Comme le note le président de la Chambre de Commerce de Savoie dans son avis « Le patrimoine forestier situé au cœur de la station de La Rosière constitue un facteur d'attractivité stratégique qui lui confère un charme particulier en été comme en hiver ».

Aussi, les copropriétaires des chalets des Cimes Blanches contigus à l'urbanisation envisagée et en devers sur une pente forte, vont perdre la vue directe sur l'espace boisé. Et une pétition contre le projet Écrin Blanc – Odalys a déjà obtenu 5 500 signatures.

ATTEINTE AU FONCTIONNEMENT DES ECOSYSTEMES, CONTRIBUTION A L'EROSION DE LA BIODIVERSITE

Le plan national pour la biodiversité (4/07/2018) vise à « atteindre zéro artificialisation nette » des sols et la lutte contre l'imperméabilisation des sols fait partie des priorités du SDAGE.

Le projet fait disparaître 1,5 ha d'espace naturel sans compensation et en les imperméabilisant.

France Nature Environnement Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

26 passage Sébastien Charléty 73000 CHAMBERY

04 79 85 31 79 / savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/savoie

Cette atteinte au sol conduit :

- à faire disparaître la végétation naturelle et la faune,
- à aggraver les risques dus au ruissellement ou à l'inondation.

Comme le note l'étude d'impact, le terrassement à grande profondeur prévu pour les parkings en terres (220 places sur 5 704 m²) est susceptible d'apporter des conséquences fâcheuses sur la circulation des eaux souterraines.

Il y a donc une atteinte au fonctionnement des écosystèmes.

PERTINENCE DU PROJET IMMOBLIER

Déjà en 2018 la Cour Régionale des Comptes a affirmé « les stations de ski des Alpes du Nord face au réchauffement climatique : une vulnérabilité croissante, le besoin d'un nouveau modèle de développement ». Le modèle actuel « fondé sur l'augmentation du débit des remontées mécaniques et la croissance continue de l'offre d'hébergement atteint ses limites ».

Et la station de La Rosière connaît déjà la désaffection des skieurs. Une étude G2A de 2017 donnait 25% des lits tièdes et 25% des lits froids sur les 12 000 lits de la station.

Le modèle de développement jusqu'à présent suivi en Tarentaise est basé aussi sur une mobilité internationale très défavorable au réchauffement climatique et qui est remise en question par le virus actuel du COVID 19.

Le projet Cimes Blanches contribue à augmenter l'offre d'hébergements déjà largement disponible en Tarentaise et en grande partie inoccupée avec 50 % de lits froids.

AVIS DE FNE SAVOIE

Par avis du 18/03/2020 sur le projet de construction de « l'Écrin Blanc » et par avis du 8/09/2020 sur la modification du PLU, FNE Savoie a donné un avis défavorable au projet de construction de l'ensemble immobilier « Écrin Blanc ».

FNE Savoie donne avis défavorable à la demande de défrichement déposée par la société SCCV La Rosière Montvalezan.

Chambéry, le 18 novembre 2020

Pour FNE Savoie,
André Collas.

